

LE SITE VFX-LIMITED.COM

Category: [Placements atypiques](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site propose de spéculer sur les monnaies. Nous avons effectué des recherches.

Le site internet :

Le site a été créé le 25/11/2019. Nous publions le whois :

<https://domainbigdata.com/vfx-limited.com>

Nos recherches :

La page accueil :

Nous la publions ci-dessous :

[La page accueil du site vfx-limited](#)

L'activité porte sur la spéculation sur le FOREX (achat / revente de monnaies). Il est donc important de signaler que l'activité est régulée en usurpant les coordonnées d'une société qui a les agréments.

Le n° de téléphone :

Nous avons pu noter le n° suivant :

09 71 07 47 22

Ce n° est très proche du n° 09 71 07 47 17 utilisé par le site coin-financial.com connu de l'ADC France.

Les mails :

Ils sont envoyés avec le nom de domaine groups-vfx.com. Le site a été créé le 20/10/2019. Nous publions le whois :

<https://domainbigdata.com/groups-vfx.com>

Aucun site n'est ouvert avec ce nom à la date de nos recherches (20/12/2019)

Les informations juridiques :

Le site indique être géré par la société VFX FINANCE avec le n° 06589361. Cette société existe. Elle a été créée le 9 mai 2008. Il s'agit d'une usurpation d'identité. Nous publions sa fiche d'identité :

<https://beta.companieshouse.gov.uk/company/06589361>

La page "qui sommes nous" est intéressante. Nous la publions ci-dessous :

[La page qui sommes nous du site VFX Finance](#)

La première phrase annonce un évènement exceptionnel.

" Lorsque Vfx Limited a vu le jour en 2001, "

Le site a été créé en novembre 2019 en usurpant le nom d'une société créée en 2008. Le qui sommes nous fait remonter la création en 2001 ! Un peu de cohérence ne nuirait pas...

Nous publions ci-dessous la page plateforme du site vfx-limited.com :

[La page - la plateforme du site Vfx Limited](#)

Le contrat :

Nous publions un modèle de contrat utilisé par le site :

[Le contrat wallet du site VFX Finance](#)

Les règlements :

Ils sont effectués au profit de la société anglaise TAVO CAPITAL LIMITED

La société a été créée le 27/11/2018. Nous publions sa fiche d'identité :

<https://beta.companieshouse.gov.uk/company/11699445>

Divers :

Lors de nos recherches, nous avons eu la surprise découvrir le site initial en anglais. Il s'agit du site vfxfinancial.com. Il a été créé le 16/02/2018. Nous publions le whois :

<https://domainbigdata.com/vfxfinancial.com>

Les pages qui sommes nous et plateforme sont identiques au site vfx-limited.com. Nous les publions ci-dessous :

[La page qui sommes nous du site vfxfinancial.com](#)

[La page plateforme du vfxfinancial.com](#)

Il est aussi repris la société anglaise créée en 2008 avec un début d'activité en 2001 !

Le site a été créé le 06/02/2018. Nous publions le whois :

<https://domainbigdata.com/vfxfinancial.com>

Nous publions le lien vers le vrai site :

<https://www.vfxplc.com/>

Le logo des clones frauduleux a été copié sur ce site. L'activité importante de cette société anglaise est de permettre de réaliser des virements notamment à destination de l'Afrique. Nous n'avons pas vu de spéculation sur les devises.

Nous enrichirons cet article avec les nouveaux éléments que nous collecterons.

Conclusion :

Ces sites appartiennent aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques aux options binaires et aux diamants. Nous vous déconseillons tout achat sur les sites cités dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

Si vous avez effectué un investissement sur ces sites, vous pouvez nous contacter à l'adresse

placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous indiquer le nom du site et nous joindre dans votre mail les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-diamants-aux-options-binaires-ou-au-bitcoin/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[La revue ANTIPAC n° 142](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi la régler par chèque à l'ordre d'ADC France. Il est à joindre avec les documents que vous nous enverrez.

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

